

Comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale

AVIS DU COMER

Indicateurs de la SNML 2024-2030

23 octobre 2025

1- Introduction

La France est la deuxième puissance maritime mondiale avec une superficie de 10,2 millions de km². 97 % de cet espace maritime se situe en outre-mer ce qui lui permet d'être présente sur tous les océans et lui confère un rôle majeur dans la gouvernance maritime internationale ainsi qu'une responsabilité en termes de préservation des écosystèmes particulièrement riches présents dans les eaux marines sous juridiction française.

Élaborée tous les six ans, la **stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML)** est établie par le **Gouvernement en concertation avec le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)**. La SNML propose une approche globale et coordonnée de l'ensemble des politiques publiques s'appliquant aux espaces maritimes et littoraux, dans le but d'en assurer une gestion intégrée et concertée, tant en termes d'activités que de protection.

La **SNML pour la période 2024-2030** a été adoptée par décret au journal officiel le 10 juin 2024. Elle fixe quatre grandes priorités (neutralité carbone, biodiversité, équité, économie bleue) déclinées en 18 objectifs pour les atteindre. **Des indicateurs de suivi permettront une évaluation régulière des progrès accomplis.**

Le groupe de travail « indicateurs », qui a été constitué au sein du CNML, a élaboré un **tableau de bord des indicateurs pour permettre un véritable pilotage de la SNML 2024-2030 et mesurer annuellement sa mise en œuvre.**

Lors de la réunion plénière du COMER du 24 janvier 2025, le secrétariat du CNML a **demandé au COMER de contribuer au suivi de la mise en œuvre de la SNML 2024-2030 pour le volet recherche et connaissances et notamment de travailler à une proposition d'indicateurs pertinents pour cet axe à partir des indicateurs déjà proposés dans le tableau de bord.**

Le **présent avis du COMER se focalise sur l'objectif 7 « Promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités performantes, soutenables et un meilleur partage des connaissances »** et **l'objectif 8 « Soutenir l'effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires »** de la SNML 2024-2030. Le COMER souhaite travailler sur les indicateurs des autres objectifs de la SNML afin de permettre une vision systémique des indicateurs de la stratégie.

Le COMER souhaite signaler que dans le suivi de la SNML 2024-2030, il apparaît important de ne pas se limiter à une lecture quantitative du suivi, même si ces indicateurs forment un socle fondamental. Ainsi, il semble nécessaire d'intégrer des indicateurs qualitatifs (par exemple l'analyse qualitative des publications) dans un cadre méthodologique mixte (indicateurs qualitatifs et quantitatifs), qui apporteraient une réelle valeur ajoutée. Les indicateurs qualitatifs permettraient de compléter le suivi en offrant une vision plus complète et nuancée de la politique publique et de l'impact des actions menées dans la SNML 2024-2030. **Cette approche intégrée permettrait d'identifier des pistes d'amélioration en phase avec les attentes et les besoins de toutes les parties prenantes.**

2- Objectif 8 « Soutenir l'effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires » de la SNML 2024-2030

L'indicateur proposé dans la SNML 2024-2030 pour l'objectif 8 est :

- volume d'actions engagées dans les façades pour soutenir l'effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires – pilote DGAMPA/SEML/SDPM/PM1

2.1- Réaction sur la pertinence de l'indicateur proposé

L'indicateur « volume d'actions engagées dans les façades pour soutenir l'effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires » proposé n'est pas pertinent car il ne sera pas possible de le décliner à l'échelle des façades puisque de nombreuses actions sont nationales et non décomptées par façade, et les indicateurs des façades ne sont pas nécessairement généralisables.

2.2- Proposition d'indicateurs complémentaires

Les indicateurs proposés par le COMER sont listés ci-dessous.

- **Effectif public consacré à la recherche en sciences et techniques marines (STM)**

L'inventaire des effectifs dans la recherche publique en sciences et techniques de la mer datant de 2020 et mesuré à partir des chiffres du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), une mise à jour de cette cartographie serait nécessaire. **Sa mise à jour pourrait être calée sur la durée de la SNML, soit tous les 6 ans. L'indicateur pourrait être basé sur la croissance des effectifs.**

- **Activité de publication**

Le COMER souhaite mentionner que l'exhaustivité des publications issues de plateformes regroupant l'information scientifique ou de la littérature grise ne pourra pas être recherchée.

L'INIST, mandaté par le Groupement de recherche Océan et Mers du CNRS (GdR OMER) a répertorié une liste 219 574 publications en sciences et techniques marines qui sont publiées dans le Web of Science (WOS)¹ sur la période 2018-2022. Une deuxième extraction WoS, complétée par la base de données nationale HAL², a été réalisée pour la communauté française (44 588 records, dont 38 911 dotés de DOI) pour la période 2013-2023.

La construction d'un indicateur sur l'activité de publication mérite une attention particulière pour ne pas insister sur le volet concurrence et performance dans la recherche mais bien pour permettre d'évaluer le rôle de la recherche française dans le contexte international (volumétrie en relatif des publications françaises par rapport à l'international et nombre de citations en tant qu'indicateur d'influence) en appui à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le COMER propose d'avoir un **indicateur agrégé/composite dans lequel serait intégré le volet quantitatif des publications publiées dans les revues à comité de lecture mais pas son affichage. Une analyse par thèmes (disciplines ESI) permettra d'analyser les différentes composantes du corpus de publications. Il faudra aussi réaliser un volet avec les productions issues de la littérature grise.** En effet, les partenaires académiques, les bureaux d'études, les établissements et services de l'Etat produisent également des connaissances en appui aux politiques publiques, souvent au moyen de collaborations avec la recherche. Ces travaux ne font pas toujours l'objet de publications dans des revues avec comité de lecture mais l'objet de rapports scientifiques et techniques orientés vers l'action. Pour la production de cet indicateur intégré, il sera possible de s'appuyer sur WOS pour les revues à comité de lecture et sur la plateforme HAL et les portails scientifiques et techniques de l'OFB, de l'INRAe et Archimer de l'Ifremer pour la littérature grise. Il est également proposé de regarder la part des citations de la recherche françaises dans les documents de politiques publiques.

Cette méta-analyse sur les activités de publication pourrait se transformer en un indicateur qui pourrait être réalisé tous les 2 ans ou en le calant sur les cycles d'évaluation de l'HCERES, c'est-à-dire tous les 5 ans.

¹ WOS (Web of Science) est une plateforme d'information scientifique et technique payante.

² HAL (Hyper article en ligne) est une plateforme pluridisciplinaire nationale pour le dépôt et la consultation des écrits, travaux et résultats de recherches scientifiques des chercheurs et enseignants-chercheurs.

- **Investissements dans les IR* (très grandes infrastructures de recherche) liées à la mer**

Chaque année, le Ministère chargé de la recherche (MESR) publie un rapport avec les statistiques de la recherche scientifique et les investissements dans les IR*.

Le COMER propose d'avoir un **indicateur qui permette de tracer l'investissement global dans les infrastructures de recherche marine, c'est-à-dire un indicateur visant à soutenir l'effort de recherche avec l'augmentation de l'investissement dans les IR* afin de maintenir les activités**. Les chiffres devront être regardés en relatif plutôt qu'en budget constant.

- **Inventaire des guichets de financements en réponse aux politiques publiques maritimes (indicateur valable pour les objectifs 7 et 8)**

La réalisation d'un inventaire des guichets de financement de la recherche appliquée en réponse aux politiques publiques maritimes permettrait de créer **un indicateur qui pourrait être quantitatif en matière de mobilisation des fonds européens et nationaux**.

Cet indicateur pourrait être conçu à partir des taux de réponse aux guichets de financement au niveau européen (Horizon Europe avec la Mission océan et eaux, FEAMPA, LIFE...), au niveau national (contractualisation, appels à manifestation d'intérêt ou appels à projets de BpiFrance, du fonds d'intervention maritime, de France2030, de l'OFB...) et au niveau régional (Agences de l'eau).

- **Indicateur permettant de suivre l'évolution des doctorants en sciences et techniques de la mer et du littoral**

La France est très en retard dans la valorisation des thèses dans le marché du travail, en dehors de la recherche. Les écoles doctorales (contact Réseau National des Collèges Doctoraux - RNCD) réalisent un suivi du devenir de leurs doctorants. Le COMER propose donc **d'avoir un indicateur qui vise à suivre l'évolution du devenir des doctorants en sciences et techniques de la mer et du littoral**, puisque celui-ci permettrait d'évaluer l'efficacité de la politique publique.

3- Objectif 7 « Promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités performantes, soutenables et un meilleur partage des connaissances » de la SNML 2024-2030

Les indicateurs proposés dans la SNML 2024-2030 pour l'objectif 7 sont :

- Nombre de projets labellisés pôle Mer par façade/ bassin [à construire] – pilote SDES
- Fonds alloués au secteur maritime afin de promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités maritimes durables [à construire] – pilote DGAMPA/SEML/SDPM/PM2

3.1- Réaction sur la pertinence des indicateurs proposés

L'objectif 7 « Promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités performantes, soutenables et un meilleur partage des connaissances » et l'objectif 8 « Soutenir l'effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires » sont indissociables puisqu'il y a une continuité entre la recherche et l'innovation. L'indicateur proposé concernant les guichets de financements pour l'objectif 8 pourrait répondre en très grande partie pour l'objectif 7.

Concernant l'indicateur « nombre de projets labellisés pôle Mer par façade/bassin », il s'agit d'une bonne idée de suivre le nombre des projets labellisés par les pôles Mer sachant que l'information est disponible annuellement parmi la centaine d'indicateurs que les pôles Mer complètent pour l'État et les collectivités territoriales avec lesquelles ils conventionnent. Si thématiquement, c'est assez exhaustif pour le maritime et si les 4 régions couvertes regroupent la grande majorité des forces nationales, les pôles Mer ne couvrent pas toutes les régions et il n'y a pas que les régions littorales qui ont une activité maritime. Il faudra également ajouter la région Hauts de France avec Aquimer.

De plus, l'ensemble des financements privés et publics ne passent pas par des projets des pôles Mer. Tout en gardant cet indicateur de nombre et peut être aussi de volume de projet puisque cela illustre une dynamique, il est également possible de s'appuyer sur la liste des guichets de financement auxquels les pôles Mer font appel et à partir de cette liste compiler annuellement l'ensemble des financements thématiques « mer » publics attribuées à des entreprises et unités de recherche françaises.

Concernant le volet numérique de l'indicateur « fonds alloués au secteur maritime afin de promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités maritimes durables », le numérique étant partout et sous différentes formes, il semble illusoire d'extraire la partie numérique des indicateurs de l'indicateur « nombre de projets labellisés pôle Mer par façade/bassin ».

3.2- Proposition d'indicateurs complémentaires

Il pourrait être proposé d'avoir un **indicateur qui pourrait porter sur le nombre d'accès annuels aux bases de données et plateformes.**

Le COMER propose dans un premier temps de définir ce qu'est un jumeau numérique puisqu'en effet, il existe plusieurs types de jumeaux numériques et avec des objectifs différents. Le COMER produira donc **une note sur le jumeau numérique. Une cartographie des acteurs concernés serait à réaliser afin de voir comment la communauté se structure.**

4- Conclusion

Au moment de la finalisation de cet avis, certains indicateurs proposés par le COMER ne sont pas complètement aboutis. Un temps supplémentaire de réflexion est nécessaire afin de construire des indicateurs pertinents pour mesurer l'efficacité de l'effort de recherche en appui aux politiques publiques. Un état zéro doit être fait avant de déclarer valide chacun des indicateurs proposés afin d'en mesurer la faisabilité et la pertinence effectives.